

DEC181378DR20

Décision portant modification de la décision DEC170017DR20 donnant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC170017DR20 du 4 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Olivier MESTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC170017DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Meste, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Mallet, professeur, Mme Marie-Pierre Combeau, ingénieur d'études et M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12/04/2018

Le délégué régional
Benoît Debosque